

Quand et comment réaliser un Data Protection Impact Assessment ?



Date: 2019-05-09

**Thon Hotel Bristol Stéphanie Av. Louise 91-93, 1050 Bruxelles
1050 Bruxelles
Belgium**

25% de théorie | 75% d'exercices

PROGRAMME

Module 3 d'un cycle de 4 formations très pratiques qui vous fournit les outils indispensables pour être GDPR Compliant. Chaque module peut être suivi séparément.

Objectifs de la formation

- Maîtriser la méthodologie proposée par la CNIL.
- Comprendre la différence entre un PIA & un DPIA.
- Identifier les risques potentiels d'atteinte à la vie privée.
- Compléter le «Data Protection Impact Assessment».

Les + de la formation

- 25% de théorie et 75% d'exercices.
- Toolkit reprenant la théorie ainsi que de nombreux templates.
- Possibilité d'envoyer vos questions à l'avance, le formateur y répondra de 17h00 à 18h00 dans le cadre d'une session de consultance.

Votre formateur

Alain Cieslik est DPO et consultant en informatique avec une expérience en cyber-sécurité, architecture d'entreprise, gestion des risques, développement et conception de systèmes informatiques sécurisés.

Renseignements

info@creobis.eu | +32(0)475 73 21 52

Organiser cette formation au sein de votre entreprise, contactez-nous